



## Masquées mais pas incognito

Claudie Dufeu, Catherine Desvignes et Marylène Chave se sont rendues à Orange le 15 juillet pour représenter les Amis de l'Art Lyrique à l'Assemblée Générale des Adhérents de l'Association les Amis des Chorégies d'Orange.

Une bonne centaine de participants y assistaient, dans le plus strict respect des distanciations sociales. La réunion était présentée et animée par Cyril Barthalois, Président de l'Association des Amis des Chorégies d'Orange.

Au cours de son intervention, Jean-Louis Grinda, directeur du festival Les Chorégies d'Orange, a exposé le bilan artistique de l'édition 2019, et les conditions de travail pendant la crise sanitaire qui a entraîné l'annulation des spectacles 2020.

Il a souligné tout particulièrement que les subventions qui avaient été allouées par les partenaires publics ont permis de verser une partie des salaires des intervenants aux différents spectacles qui n'ont pu avoir lieu. Pour lui ce *«maintien des subventions de la part de la puissance publique confirme la volonté qu'il y ait une culture»*.



Il a annoncé que :

- 4 spectacles ont pu être reportés en 2021 :
  - Concert du violoniste Nemanja Radulović le 2 juillet (Les quatre saisons de Vivaldi)
  - L'opéra Samson et Dalila le 10 juillet (R. Alagna, M-N. Lemieux)
  - Concert de Cecilia Bartoli et les Musiciens du Prince – Monaco le 16 juillet
  - Béjart Ballet de Lausanne le 22 juillet (Ballet for Life)
- la soirée Musiques en fête a été reprogrammée le 11 septembre 2020, elle se déroulera en présence ou non de public et si public, en nombre certainement très réduit et masqué.
- et enfin l'enregistrement dans l'amphithéâtre, par France TV, d'une émission sans public qui sera retransmise le 1<sup>er</sup> août 2020.

Les adhérents ont ensuite voté à l'unanimité les comptes de résultat et bilan de l'exercice 2018-2019. A noter que le budget du festival est à 70 % assuré par la billetterie.

Cyril Barthalois a ensuite proposé le montant des cotisations 2020-2021, cotisations revues à la baisse de 10 %, soit :

- 72 € au lieu de 80 pour les cotisations individuelles,
- 117 € au lieu de 130 pour les couples,
- 40 € au lieu de 45 pour les étudiants, jeunes,
- 247 € au lieu de 275 étant le minima pour les membres bienfaiteurs.



Toutes ces sommes sont bien évidemment déductibles des impôts. Ces nouveaux tarifs soumis aux votes ont été adoptés à l'unanimité.

A noter que cette adhésion permet entre autre d'assister à certaines répétitions, d'avoir des tarifs préférentiels et réservation anticipée sur les spectacles, d'obtenir gratuitement le livret des opéras (vendu dans le public) ainsi qu'être invités à Musiques en fête...

A ce jour l'association compte 628 adhérents dont 95 bienfaiteurs.

Avant de conclure le Président a rappelé que même si les finances sont évidemment le nerf de la guerre, l'humain demeure primordial pour une association et l'importance pour l'association des Amis des Chorégies d'Orange d'avoir un (plus) grand nombre d'adhérents pour «faire le poids».

### **Sans obligation d'achat !**

Les Amis de l'Art Lyrique Drôme-Ardèche, sensibilisés par cet appel et conscients de ce besoin d'adhésions pour soutenir les Chorégies, propose à ses adhérents qui le souhaiteraient de se faire connaître, il leur sera adressé un bulletin lorsque ce sera le moment de renouveler les adhésions.

### **Quelques dates de AALDA à retenir**

Le **16 octobre** : présentation du programme des sorties à l'Opéra au cinéma le Navire de Valence,

Le **7 novembre** : Assemblée Générale de AALDA.

Nous tenions à partager toutes ces informations avec vous, les adhérents de AALDA et vous souhaiter un bon été.